

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 octobre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438032

Accorder un contrat à Kemira water solutions Canada inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable avec 2 options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 22 496 008,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18235 (lots 1 et 2: 1 soumissionnaire, lot 3: 2 soumissionnaires)

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203438032

Accorder un contrat à Kemira water solutions Canada inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable avec 2 options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 22 496 008,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18235 (lots 1 et 2: 1 soumissionnaire, lot 3: 2 soumissionnaires).

À sa séance du 23 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lot 1);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2M\$ (lots 1 et 2) pour lesquels :*
 - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 octobre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau et le Service de l'approvisionnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable avec 2 options de prolongation d'une année chacune.

Le Service a expliqué que l'appel d'offres d'une durée de 44 jours a permis de recevoir deux soumissions parmi les cinq entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres. Aussi, deux addendas ont été émis sans impact sur les prix. Il a été précisé que le fait de conclure un contrat pour une période de deux ans, en collaboration avec la Direction de l'épuration des eaux usées de surcroît, a permis de bénéficier d'un meilleur

prix, très rapproché de l'estimation de contrôle. En outre, le Service mentionne que le coût du transport a diminué en raison de la baisse de prix du diesel et de l'indice de prix des matières premières, notamment l'alumine, qui montre une légère baisse depuis 2018. Finalement, le contexte de la Covid-19 n'a pas été pris en compte dans le cadre de la production de l'estimé de contrôle. Le prix obtenu est de 2,7% inférieur au prix payé actuellement pour ce produit, ce qui représente une grosse somme compte tenu du coût total du contrat.

Au terme de son examen, la Commission a statué sur la conformité de ce dossier tout en saluant la stratégie déployée qui a permis d'obtenir un prix avantageux pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau et le Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lot 1);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2M\$ (lots 1 et 2) pour lesquels :*
 - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE20348032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.